

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SK - IV (FM)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

SK - IV (FM)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: MTC GmbH
 Rue: Adolf - Oesterheld - Straße 1
 Lieu: D-97337 Dettelbach
 Boîte postale: 80
 D-97337 Dettelbach
 Téléphone: +49(0)932491910 Téléfax: +49(0)9324919155
 e-mail: info@mtc-chemie.com
 Internet: www.mtc-chemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49(0)932491910**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conseils de prudence**

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

*

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
	Naphtalinpolykondensat	10 - 25 %

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SK - IV (FM)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 2 de 8

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/.

Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SK - IV (FM)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 3 de 8

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: +5 - +30 °C

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SK - IV (FM)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 4 de 8

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures d'hygiène

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

non applicable

Protection des mains

Matériau approprié:

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : NBR (Caoutchouc nitrile).

période de latence: 0,5 h

Voir les informations fournies par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

non applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 7,0 ± 1,0

Modification d'état

Point de fusion: 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair: Aucune donnée disponible DIN 53213

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SK - IV (FM)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 5 de 8

Dangers d'explosion

négligeable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation:

non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide:

négligeable

gaz:

négligeable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C):

1,05 ± 0,02 g/cm³ DIN 53217

Densité apparente:

non applicable

Hydrosolubilité:

complètement miscible

Durée d'écoulement:

10 - 15 4 DIN 53211

(à 23 °C)

Épreuve de séparation du solvant:

<3 % (ADR/RID)

9.2. Autres informations**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses lors de la manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë, par voie orale

DL50: > 5000 mg/kg

OCDE 401

espèce: Rat.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



SK - IV (FM)

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 6 de 8

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce
	Source			
	Naphtalīnpolykondensat			
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat
	cutanée	Données manquantes		
	inhalation gaz	Données manquantes		

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.

espèce: Lapin.

Méthode: OCDE 405

Effets sensibilisants

espèce: Cochon d'Inde.

Méthode: OECD 406.

Évaluation: non sensibilisant.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Les indications se rapportent à la matière active technique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique

EC10:

espèce: Pseudomonas putida

1800 mg/l

CL50:

Temps d'exposition: 48 h

espèce: Leuciscus idus (aunée dorée)

> 560 mg/l

N° CAS	Substance			
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	h
	Espèce			
	Source			
	Naphtalīnpolykondensat			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1000 mg/l	96 h
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>10000 mg/l	48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

> 70 %

OECD 302B / ISO 9888 / CEE 88/302 annexe V, C.9

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SK - IV (FM)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 7 de 8

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).
Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Les indications relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Éliminer en observant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** -**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:** -**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:** -**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**SK - IV (FM)**

Date d'impression: 18.03.2020

Code du produit: 02.107.100

Page 8 de 8

14.4. Groupe d'emballage: -**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:** -**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Information supplémentaire**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)